

CHARTRE INTERCOMMUNALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Accompagner la fonction éducative des parents

Accueillir les parents et leur faire découvrir la structure.
Les associer en tant que partenaires aux projets.
Respecter les règles de la structure.
Créer du lien en instaurant un climat de confiance.
Contribuer à la continuité de leur fonction éducative.

Favoriser l'équilibre

Respecter le rythme de l'enfant.
Prévenir les conduites à risque.
Permettre au jeune d'acquiescer des repères, de « faire référence », d'apprendre à respecter des règles.
Proposer des activités physiques et culturelles pour favoriser l'épanouissement de l'enfant.
Aider à la construction de l'autonomie, l'estime de soi, la confiance en soi, savoir dire non.
Mettre en place un cadre sécurisant qui permette au jeune d'oser.
Ne pas mettre en danger le jeune socialement, physiquement et mentalement : être dans l'écoute et respecter que l'autre soit différent, valoriser l'autre.
Laisser la place au jeu.

Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants et jeunes.

Favoriser les actions et les projets de façon ludique en construisant la citoyenneté (bénévolat, démocratie, développement durable).
Instaurer des règles de vie et bâtir collectivement des projets.
Etre consomm'acteur de ses activités et pas seulement consommateur.
Animer, accompagner : l'adulte pose un cadre de référence en respectant la demande de l'enfant.
Encourager l'investissement de l'enfant en le laissant à l'initiative de ses projets : c'est un premier pas vers l'engagement citoyen.
Apprendre à vivre ensemble et prévenir les conflits (respect, solidarité).

Faciliter l'accès de tous les publics aux équipements et structures d'accueil, de loisirs et de pratiques sportives et culturelles

S'appuyer sur la vie associative et la compétence des acteurs.
Accompagner la formation des encadrants.
Créer des liens.
Pouvoir accueillir tous les publics.
Favoriser l'accessibilité.

